

# CONSEIL D'ÉCOLE N°1 – 2 février 2021

ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE LE CHANT DES FONTAINES - LANTRIAC

Ordre du jour :

Enseignants élémentaires : Anne-Françoise Simon, Fabienne Veyret, Géraldine Lamadon, Christelle GIRE

Mairie : Maire : Mr BRESSELLE Pierre, MAUTÉ Annie

Parents d'élèves : BRUCHET Mickael, GIBERT Aurélie, GRAND-BROCHIER Manuel (titulaires)

DDEN: Denis Ruiz

Excusés : IEN : Mr MOULIN, RASED ; AHMETI Mirzad (titulaire) VELLE Carole (remplaçante)

Invitées : Christelle PEZET (ATSEM), Laurence BUISSON (ATSEM)

Secrétaire de séance : Géraldine Lamadon

- ◆ Résultat des élections, installation du nouveau conseil d'école, prérogatives
- ◆ Règlement intérieur du conseil d'école.
- ◆ Procès verbal du conseil d'école du 30 juin 2020.
- ◆ Bilan de rentrée : effectifs, répartitions pédagogiques
- ◆ Projets des classes pour l'année.
- ◆ Hygiène et sécurité.
- ◆ Travaux et aménagements au sein de l'école.
- ◆ Equipement informatique
- ◆ Questions diverses.

## **1. Résultats des élections des représentants, installation du nouveau conseil d'école, prérogatives et règlement intérieur du conseil d'école :**

Résultats des élections du 16 octobre 2020 : 143 inscrits, 76 votants, 2 blancs ou nuls, 74 suffrages exprimés, Taux de participation : 53.15 %. Une liste unique avec 4 titulaires et 1 remplaçante. Ont été proclamés élus :

- **Titulaires** : AHMETI Mirzad , BRUCHET Mickaël, GIBERT Aurélie, GRAND-BROCHIER Manuel
- **Remplaçante** : VELLE Carole

Le règlement intérieur est rappelé ainsi que le but du conseil d'école (avis et suggestions concernant l'école, hygiène scolaire, locaux scolaires). Le conseil d'école se réunit normalement trois fois par an. L'ordre du jour est donné 10 jours avant. Toute question devra être communiquée sept jours avant la date du conseil à la directrice pour être ajoutée à l'ordre du jour. La présence des suppléants lors des conseils est possible mais ils ne peuvent prendre part aux votes. L'installation du nouveau conseil d'école est adoptée par l'ensemble des membres du conseil.

## **2. Rappel des grandes lignes du dernier conseil d'école, Mme GIRE demande l'approbation du procès-verbal du conseil d'école** antérieur (juin 2020). Il est approuvé à l'unanimité.

### **3. Bilan de rentrée (effectifs, répartitions pédagogiques, intervenants sur le temps scolaire)**

- 102 élèves

Répartition :

- Classe maternelle PS1 à MS (Mme Veyret) : 6 + 11 + 6 = 23 élèves + 1 ATSEM
- Classe de GS-CP (Mme Simon) : 9 + 13 = 22 élèves + 1 ATSEM
- Classe de CE1-CE2 (Mme Gire – Mme Cardoso) : 20 + 8 = 28 élèves
- Classe de CM1-CM2 (Mme Lamadon) : 15 + 14 = 29 élèves

L'équipe est complétée par Mme Karine Auboin-Muller (AESH) et Tiphaine Desfilles (service civique).

Mme L'inspectrice d'académie a envoyé un courrier à M. le Maire pour connaître l'organisation du temps scolaire pour les rentrées 2021 à 2023. Les horaires resteront inchangés pour les 3 années à venir. Les membres du conseil d'école donnent leur accord et signent le courrier à l'attention de l'inspection académique.

### **4. Projets des classes :**

**En commun pour l'ensemble des classes :**

- **Projet fédérateur** : École et cinéma (élémentaire), Image et tout-petits (maternelle) => Projection de 3 longs métrages tout au long de l'année et exploitation dans les classes. Pour l'instant, 2 projections sont encore maintenues. Celles-ci devraient se dérouler au complexe de Lantriac.

- **Adhésion USEP** : participation à la randonnée blanche aux Estables le 11 mars pour la classe de CM1-CM2 + période 5 Kinball + tir à l'arc en maternelle.
- **Opération « Piles solidaires »**: continuité de l'opération de récolte des piles usagées pour permettre l'installation de l'électricité dans le village d'Alamarina (Madagascar).
- **Automnale du livre** : visite de l'auteure Frédérique Hespel en classe de CM1/CM2 financée par la communauté de communes. Le but du projet est la création d'un livre avec l'intervention éventuelle d'une illustratrice.
- Poursuite du **Projet chant choral (maternelle intégrée)** : apprentissage des chants en classe. Pas d'intervention de musicien programmée à ce jour.
- **labellisation E3D** : projet citoyen de développement durable (dans la continuité du composteur). Les enseignantes ont demandé une formation sur ce thème et envisage une sortie scolaire aux alentours de l'école pour « ramasser les déchets aux abords des chemins ». Dans la même philosophie, les enseignantes ont proposé aux parents qui le souhaitent de prévoir des « pique-nique zéro-déchet » lors des sorties scolaires en utilisant des emballages réutilisables tels que des boîtes hermétiques ou des emballages en tissus.
- Mme Mauté indique qu'elle a réservé une place pour le projet de sensibilisation **aux rôles et à l'intérêt des haies sur le territoire**, projet proposé par EPAGE Loire Lignon. Ce projet est destiné aux élèves de CM1/CM2 avec une animation en 2 temps : 1/2 journée d'animation en classe : les élèves sont amenés à découvrir les rôles de la haie + 1/2 journée de plantation : 1 arbre par élève espacé d'1 mètre sur un terrain municipal (à définir sur Lantriac).

**Classes élémentaires** : Sortie ski nordique (CE+ CM) + raquettes (GS/CP) aux Estables le 4 février

**Classes piscine pour les CP/CE1/CE2** : un cycle piscine de 10 séances financé par l'APE est programmé au centre aqualudique de Lavoûte sur Loire en février/mars 2021

**Découverte du Golf** (CM1/CM2) en partenariat avec l'AS Golf Club de La plaine et l'USEP : à finaliser au printemps avec les beaux jours.

Il est rappelé que ces sorties sont possibles grâce à la participation financière de la mairie et de l'APE, et l'école les en remercie. La mairie avait prévu un spectacle de Noël qui a été annulé en raison de la crise sanitaire (limitation des brassages et fermeture des salles polyvalentes)

Il est à noter que le bureau de l'APE a évolué légèrement cette année : Mme SAGUETON & M. GRAND-BROCHIER (Co-Présidence), M. JUGE (Trésorier), Mme PUGNERE (Vice-trésorière), Mme ODOUL (secrétaire), Mme Issartel (Vice-secrétaire).

Mme Mauté indique que de nouveaux projets vont être proposés aux écoles de la Comcom pour l'an prochain. Les enseignantes indiquent qu'elles ont reçu une ébauche du projet et vont se pré-inscrire.

**5. Le règlement intérieur de l'école élémentaire** : la directrice rappelle qu'aucun médicament ne peut être administré à l'école sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé rédigé par le médecin traitant et validé par le médecin de l'Éducation Nationale).

Les règles de vie dans l'école sont discutées régulièrement avec les élèves en classe et lors des conseils de classe. Le conseil des délégués n'a pas été mis en place cette année.

## **6. Hygiène et sécurité :**

**L'école dispose d'un registre mis à jour chaque année par la directrice.** Il contient un document relatif au plan de mise en sûreté des établissements scolaires de Haute -Loire (PPMS), un registre de sécurité incendie, un dossier de diagnostic immobilier (plomb, amiante, ...), un registre d'hygiène et de sécurité (risque professionnel).

Un exercice incendie a été réalisé le 24 septembre 2020 => excellente réactivité et sortie dans le calme par toutes les issues. Le prochain exercice se fera sans information préalable. Deux à trois exercices incendie seront réalisés dans l'année.

Un exercice PPMS attentat/intrusion a eu lieu le 2 février => consignes respectées pour toutes les classes sauf en classe de CE dans laquelle les élèves n'ont pas réussi à garder le silence. Un 2<sup>ème</sup> exercice sera fait pour ces élèves.

Mme GIRE doit vérifier si la clé de la salle d'étude (utilisée par l'école de musique) est bien dans le bureau de direction car la serrure a été changée pour permettre à l'école de musique de verrouiller la salle en raison de la présence d'instruments de musique. Mme Veyret s'interroge pour savoir si la mise en sûreté ne pourrait pas se faire dans la salle de sieste.

Mme PEZET (ATSEM) demande comment se déroulent les exercices de sécurité pendant le temps de cantine. Mr le Maire indique que le plus important est de connaître précisément le nombre d'élèves accueillis pendant le temps du repas. Il indique que le confinement est l'exercice le plus difficile à gérer, il faut faire appel au bon sens en fonction de la situation.

Une visite de la commission de sécurité devrait avoir lieu d'ici la fin de l'année.

7. **Travaux et aménagements** : La directrice signale que la ligne téléphonique en maternelle a été rétablie. Le sens d'ouverture du portillon en haut des escaliers entre les 2 cours a été inversé pour plus de sécurité.

Un vidéoprojecteur inutilisé a été installé dans la classe de Mme Simon pour les élèves de CP. Mme Lamadon souhaiterait avoir une armoire fermée afin de pouvoir ranger les classeurs des élèves. En début d'année l'équipe enseignante a commandé 8 chaises mais il y a eu une erreur dans la commande, elles sont trop petites. Mme Gire a signalé le problème dès la réception des chaises mais à ce jour celles-ci sont toujours dans le carton en attente d'un retour. M le maire va faire le point en mairie, il demande à Mme Lamadon de lui transmettre un devis pour l'armoire.

Un parent d'élève interroge les membres du conseil sur l'accès aux tables sous le saule pleureur. Cette zone est inutilisée en raison du sable très salissant. Il faudrait prévoir un autre revêtement moins salissant (gazon synthétique ou gravier). Mme GIRE va communiquer à la municipalité la liste des petits travaux à réaliser si possible pendant les vacances.

8. **Equipement informatique** : Dans le cadre de la continuité pédagogique, l'état relance un plan de financement : Cet appel à projets vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires (cycles 2 et 3). La directrice informe qu'une demande de devis a été faite auprès de fournisseurs locaux pour remplacer le matériel informatique de l'école (ordinateurs pour la classe, ordinateurs portables élèves...). La mairie a mis au budget ce plan de relance.

### 9. **Questions diverses** :

- Mr RUIZ demande s'il y a eu de nouvelles inscriptions en cours d'année : Mme GIRE indique que 2 enfants (PS2 et CP) vont intégrer l'école après les vacances de Pâques suite à leur emménagement sur la commune.

- Certains parents se questionnent : Pourquoi n'y a-t-il pas toujours un adulte au portail, aux horaires de rentrée (8h50 et 13h20) ? En raison du protocole sanitaire en vigueur depuis le 2 novembre, le fonctionnement de l'accueil, de la garderie et de l'étude ont été modifiés. Afin de limiter les brassages, les élèves sont accueillis dans leur classe. Les ATSEM accueillent les élèves dans le préau ou le couloir. Les enseignantes assurent la surveillance dans les classes.

- Certains parents aimeraient savoir pourquoi il y a une différence entre l'école publique et l'école privée, concernant le jour limite d'inscription à la cantine ? M. le Maire indique que la réservation s'effectue aussi d'une semaine sur l'autre mais qu'il n'a pas connaissance du jour fixé pour l'école privé celui-ci étant lié à l'organisation de chaque établissement. Un parent souligne que ce fonctionnement est un peu « artisanal » et s'interroge sur la réservation en ligne. M. le maire répond que l'inscription via une plateforme en ligne sera à nouveau évoquée mais que ce système est beaucoup moins souple que celui utilisé actuellement.

Fin de la séance à 19h40. Prochain conseil prévu le 22 juin à 18h00

Compte-rendu rédigé par Mme GIRE  
Signature de la directrice :

Signature de M. le Maire :

Ecole publique  
«Le chant des fontaines»  
Rue des Vigères  
43260 Lantriac  
Tél : 04 71 05 13 58

